

# Description de fonction : aide-soignant.e dans une unité adaptée en Maison de Repos et de soins pour la Résidence Saint-Thomas de Villeneuve à Lustin

- Département: nursing
- Supérieur hiérarchique (N+1): infirmière chef de service du cantou
- Supérieur hiérarchique (N+2): infirmière coordinatrice

## Objectif général :

Soutenir les infirmiers en donnant des soins globaux (soignants, infirmiers et psychosociaux) à un groupe d'habitants attribués afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé et leur bien-être et de favoriser leur autonomie.

Accompagner un groupe d'habitants attribués (personnes désorientées) dans les activités de la vie quotidienne et fournir un soutien psychosocial aux habitants afin de maintenir aussi longtemps que possible leur autonomie et d'améliorer leur bien-être et leur dignité.

<b>Activités</b>	<b>Tâches</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Effectuer des tâches soignantes et infirmières déléguées telles que prévues dans le plan de soins et dans les limites légales autorisées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exécute, dans une équipe structurée, des actes infirmiers délégués ;</li><li>• Mesure les paramètres vitaux et biologiques selon les directives des infirmiers et leur signale les résultats ;</li><li>• Observe les symptômes et les réactions physiques, psychiques et sociales des habitants et se consulte à ce propos avec les infirmiers et le responsable hiérarchique ;</li><li>• Stimule et aide les habitants lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens (ex. s'habiller, se laver, se raser, effectuer les soins de bouche) ;</li><li>• Veille au confort général des habitants et les aide lors de leur installation dans le cantou ;</li><li>• Accompagne les habitants vers d'autres services pour des examens, traitements et activités spécifiques ;</li><li>• Administre les médicaments qui ont été préparés par l'infirmier ou le pharmacien, en observe les effets et les communique à l'infirmière ou la responsable ;</li><li>• Suit l'élimination urinaire et fécale et encadre les habitants lors de visites aux toilettes ;</li><li>• Soutient les habitants à se lever et à se mettre au lit ;</li><li>• Donne l'information nécessaire sur les habitants lors des réunions d'équipe pour assurer la continuité des soins et rapporte ses observations aux infirmiers ou à la responsable ;</li><li>• Participe aux repas et distribue les boissons aux habitants et effectue, si besoin, de petites</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécuter des tâches ménagères</li>   <li>- Accompagner les habitants dans les activités de la vie quotidienne</li>   <li>- Soutenir les habitants et leurs proches sur le plan psychosocial</li>   <li>- Créer un environnement agréable autour de l'habitant</li>   <li>- Effectuer des tâches administratives</li> </ul>	<p>préparations (ex. tartiner le pain, réchauffer des repas), aide ou stimule selon les capacités de l'habitant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveille l'ordre dans les chambres et fait seul ou avec l'habitant les lits ; Veille à l'ordre des lieux communs et stimule l'habitant à y participer ;</li> <li>• S'occupe des affaires personnelles des habitants (ex. plantes, vêtements);</li> <li>• Prépare les chariots de soins et les range</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organise, en collaboration avec l'équipe, des activités individuelles adaptées en tenant compte des possibilités et des souhaits de l'habitant ;</li> <li>• Participe à des activités extramuros : sorties extérieures, courses, ...</li> <li>• Accompagne l'habitant lors de divers activités quotidiennes telles que des tâches ménagères (cuisiner, passer le balai, faire la vaisselle, s'occuper des plantes ...) et le stimule à entreprendre des activités de façon autonome ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est à l'écoute des habitants, discute avec eux et avec leurs proches et favorise les relations familiales en les stimulant à participer à la vie sociale du cantou ;</li> <li>• Encadre et soutient les habitants dans des moments difficiles ou d'émotion (comme l'accompagnement des personnes en fin de vie, forte douleur, en crise, en état confusionnel aigu);</li> <li>• Participe ou propose de l'accompagnement lors d'activités communautaires ou individuelles afin d'entretenir la confiance en soi et l'autonomie de l'habitant ;</li> <li>• Encadre et soutient les habitants sur le plan pratique, émotionnel et social.</li> <li>• Accompagne et motive les habitants à participer aux activités du cantou</li> <li>• Accueille, encadre les nouveaux habitants, construit avec eux une relation de confiance ; aide à l'intégration des habitants dans le cantou et les soutient dans leurs relations avec les autres résidents.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crée un climat optimal pour les habitants, par exemple en collaborant à des activités de groupe ;</li> <li>• Stimule les habitants à établir des contacts sociaux ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Note les améliorations ou difficultés rencontrées par l'habitant pendant</li> </ul>
---	---

<p>- Spécification</p>	<p>l'accompagnement, dans le dossier infirmier peps et/ou les signale aux infirmiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participe au rapport de service, en cas de non-participation se tient informé</li> </ul> <p>• a l'obligation de respecter les consignes communiquées par le service infirmier (une des consignes est l'exécution des actes délégués, etc.)</p>
<p><b>Critères</b></p> <p><b>Connaissance et savoir faire</b></p> <p><b>Gestion d'équipe</b></p> <p><b>Communication</b></p> <p><b>Résolution des problèmes</b></p> <p><b>Responsabilité</b></p> <p><b>Facteurs d'environnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction</li> <li>• Connaît les procédures et le fonctionnement de l'unité de soins ;</li> <li>• Possède une connaissance des actes administratifs simples ;</li> </ul> <p>• Période de familiarisation : 3-6 mois</p> <p>• Pas d'application ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possède des aptitudes à l'écoute, à la communication verbale et non-verbale ;</li> <li>• Discute avec les habitants et leurs proches et en réfère aux infirmiers ;</li> <li>• Se concerta avec les collègues en ce qui concerne l'organisation journalière du travail ;</li> <li>• Prend part à la concertation multidisciplinaire et fournit des informations au sujet de l'état de santé des habitants aux collègues ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signale des problèmes concernant les habitants au responsable hiérarchique et aux collaborateurs du cantou ;</li> <li>• Contacte le responsable hiérarchique en cas de problèmes pratiques ;</li> <li>• adapte l'accompagnement aux besoins individuels, aux capacités et aux possibilités de l'habitant.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à l'optimisation du bien-être des habitants suivant les directives du responsable hiérarchique et/ou de l'infirmier ;</li> <li>• Discute de l'état de santé des habitants avec les collègues, le responsable hiérarchique, les infirmiers et les autres dispensateurs de soins ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées ;</li> <li>• Contact régulier avec des maladies contagieuses ;</li> <li>• L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée ;</li> <li>• Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable ;</li> <li>• Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;</li> <li>• Contact régulier avec des personnes verbalement ou physiquement agressives ;</li> <li>• est sous la hiérarchie de l'infirmière coordinatrice et de l'infirmier chef de service</li> </ul>
--	--

**L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.

O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).

O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :

- Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).

- Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction : s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)

- La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)

- La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : participation à l'organisation d'évènements internes).

- Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.